

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017 à 18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 07/03/2017

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, VALETTE C, Mmes LABRUE M, VALADE V, BREULAUD G.

Excusés : MM. RETIF B, LEDOUX B, PASCAL N.

POUVOIR de M. RETIF à Mme LABRUE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance Madame BREULAUD Gwendolyne

PLUI Communauté de Communes Isle Double Landais :

Monsieur le Maire expose, la mise en place d'un PLUI au niveau de la Communauté de Communes Isle Double Landais, à partir du 27 mars les EPCI sont compétents pour élaborer un PLUI, sauf si au moins 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population s'y opposent.

Considérant que nos communes sont de plus en plus dépossédées de leurs compétences que celles-ci éloignent de plus en plus l'administré du décideur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 5 Voix "CONTRE" (MM. GONTHIER, VALETTE, PIEDFERT, RETIF, Mme LABRUE) et 2 Voix "POUR" (Mmes VALADE, BREULAUD), donc à la majorité de ne pas accepter de projet de PLUI et de conserver la Carte Communale actuelle.

Convention de servitude avec les Collectivités "Poste de transformation" :

Monsieur le Maire présente le projet d'acte concernant la régularisation de la convention de servitude avec la collectivité suite à l'installation d'un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, situé au bourg d'Eygurande et Gardedeuilh sur la parcelle cadastrée WL n° 133, d'une surface de 8 m². Le poste de transformation et les appareils situés font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

Mise en place du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2017 :

Suite au courrier des services de la Préfecture en date du 6 décembre 2016, concernant la délibération n° 31-2016 du 10 novembre 2016 ayant pour objet les IAT pour 2016. Le conseil municipal prend acte de ce courrier et retire cette délibération.

Compte tenu du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP) composé d'une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) complété par un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE la mise en place de ce nouveau système indemnitaire le RIFSEEP à compter du 1er janvier 2017.

Service public d'eau potable du SIAEP de Montpon-Villefranche - Rapport sur le prix et la qualité du service - exercice 2016 :

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, relatif à l'exercice 2016 du SIAEP de Montpon-Villefranche, auquel la commune a transféré cette compétence, approuvé par délibération du Comité Syndical du 13 février 2016 et auquel la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 sera jointe.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Montpon-Villefranche relatif à l'exercice 2016.

Mission Locale du Ribéracois - Vallée de l'Isle :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de participation à l'association Mission locale du Ribéracois-Vallée de l'Isle, moyennant une cotisation de 1 € par habitant, soit 398 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas cotiser à cette association Mission locale du Ribéracois Vallée de l'Isle.

Mise en place de la Participation Citoyenne en collaboration avec les Services de Gendarmerie :

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place de la Participation Citoyenne de la Commune d'Eygurande et Gardedeuilh en collaboration avec les Services de Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Protocole "Participation Citoyenne" entre Le Préfet, Procureur de la République, Commandant de Gendarmerie Départementale et le Maire.

Questions diverses :

- a) *Monsieur le Maire présente le projet d'un contrat de ruralité, mis en place suite aux Assises de la Double qui se sont tenues à Saint Barthélémy de Bellegarde le 19 Novembre 2016, pour leur première édition.*
- b) *Travaux sur le réseau d'eau au lieu-dit « Grand Fouillèze », augmentation du diamètre de la conduite actuelle, réalisation prévue début mai.*
- c) *Problème au lieu-dit « Grand Fouillèze », une maison appartenant à M.AMYOT s'est écroulée lors des derniers gros coups de vent, ainsi que la clôture. Un puit non couvert situé près de cette habitation a dû être sécurisé. Le propriétaire a été averti par les voisins.*
- d) *Suite à des travaux de rénovation et de modification de façade sur une habitation à l'entrée du Bourg, Monsieur FRIGO a été destinataire d'un courrier afin qu'il fasse le nécessaire pour régulariser sa situation.*
- e) *Création de Commissions extra-municipales : pour la Communication, la Culture et le Tourisme.*

Fin de la séance à 19 heures 20

Le Maire.

Guy PIEDFERT